


LEGATION
CONSULATE OF SWITZERLAND
BANGKOK
 FOR
 THE KINGDOM OF THAILAND

E. V. D. HANDELSABTEILUNG		
<i>N^o 12</i>	<i>Thail. 890.1</i>	<i>ava</i>
12 JUN 1951	R	<i>26.6.51</i>
BANGKOK, le 5 ^{juin} 1951.		
Diethelm Building		

Telephone: 22412 "Diethelm"
Reception hours 9-12

Your Ref. Bu/Bn.Thail.890.1.AVA.

Our Ref. N.40.8. - Ch/re.-

Wir sind sicher dankbar!

au lieu de payer 10/10

*Direkt Zurbögen v. Koppin!
All (angew. EFD) über über aus
Lichten. (Rheinland),
Rothmann v. nachher*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 mai concernant les paiements en livres sterling effectués de Thaïlande en Suisse et vous en remercie vivement. Je n'ai pas manqué de donner connaissance de son contenu au chef de la division des affaires économiques du Ministère des Affaires Etrangères. M. Khoman a été extrêmement satisfait de la bonne volonté des autorités suisses et m'a assuré qu'il en informerait le cabinet.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec ce haut fonctionnaire, nous avons été amenés à soulever le problème des étudiants siamois desirant poursuivre des études dans notre pays. Par un fonctionnaire de la " Civil Service Commission ", j'avais appris peu auparavant que de nombreux parents ont du renoncer à envoyer leurs enfants dans notre pays, faute de devises. Ceci est extrêmement regrettable car nos meilleurs "ambassadeurs", particulièrement du point de vue commercial, sont précisément ces étudiants, une fois de retour chez eux. Il n'est pas douteux que les grosses commandes passées aux Etats-Unis s'expliquent en bonne partie par le fait que les jeunes siamois se rendent toujours plus dans ce pays, surtout pour y suivre un enseignement technique et que chez eux ils pensent tout naturellement à faire venir des produits et des machines qu'ils ont appris à connaître.

M. Khoman aimerait fort que du côté suisse on réserve une portion des livres sterling mises à la disposition du Siam, il pense à 200.000,- livres, pour les étudiants privés ou bénéficiant d'une bourse du Gouvernement qui désirent étudier chez nous. J'ai fait alors remarquer à mon interlocuteur qu'une mesure tout aussi intéressante serait de permettre à ces étudiants d'obtenir à Bangkok des livres au cours officiel de 35 plutôt que d'être obligés de se les procurer au cours libre de 53/52. En principe le Gouvernement siamois est décidé à ne plus mettre de devises étrangères à la disposition de ses étudiants voulant étudier à l'étranger, à la suite d'une recommandation faite au Siam par la World Bank, d'économiser sa réserve en devises étrangères. Je crois être arrivé à convaincre M. Khoman que l'envoi de jeunes étudiants à l'étranger peut être considéré comme un " essential " et que des économies dans ce domaine seraient difficilement comprises. Pour finir nous avons envisagé la possibilité de réserver du côté suisse un certain montant en livres pour des étudiants siamois et de

2,946 wife!

Please add postage for reply.

Division du Commerce

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

B e r n e .

Dodis



permettra, du côté thaïlandais, l'acquisition de livres au cours officiel pour un même montant. Cette question sera examinée par le cabinet au courant du mois de juin. Je vous serais extrêmement obligé de vouloir bien me faire part de votre point de vue et de me faire connaître, éventuellement par câble, quel montant vous envisageriez de réserver pour ces étudiants à considérer comme "invisibles".

voir notes

Je saisis cette occasion pour vous signaler que des membres de la colonie suisse ont appris que la famille royale et le personnel de la Légation du Siam à Berne, peuvent bénéficier des facilités de transfert en livres. Ils s'en sont déclarés mécontents disant que ceci lèse les intérêts des exportateurs suisses au profit du Gouvernement de Thaïlande à qui nous faisons ainsi un cadeau. S'il vous était possible de me renseigner sur ce point, je vous en serais également reconnaissant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires a.i.

A. Christen